

RENDEZ-VOUS

La lettre aux partenaires de l'Acosse

SOMMAIRE

→ À LA UNE

Conventions État/Acosse

p.1 & 2

→ REPÈRES

Les atouts partagés de la DSN

p.3

→ RÉCOMPENSE

L'Acosse, meilleur émetteur 2013

p. 4

À LA UNE

CONVENTIONS ÉTAT/ACOSS

L'Acosse prépare aujourd'hui sa Convention d'objectifs et de gestion pour la période 2014-2017. L'occasion de dresser un premier bilan de la précédente période conventionnelle, source d'avancées significatives pour ses institutions partenaires.

Depuis 1997, l'Acosse mène avec l'État une démarche contractuelle pluriannuelle qui aboutit tous les quatre ans à la signature d'une Convention d'objectifs et de gestion (Cog). Ce texte stratégique est ensuite décliné en contrats pluriannuels de gestion, conclus entre l'Acosse et chaque organisme du réseau des Urssaf.

SUITE PAGE 2

Jean-Louis Rey nommé Directeur de l'Acosse

Précédemment Directeur adjoint à la Direction de la Sécurité sociale en charge principalement des lois de financement de la Sécurité sociale et spécialiste des politiques relatives au prélèvement social, Jean-Louis Rey succède à Pierre Ricordeau au poste de Directeur de l'Acosse. À ce titre, il a comme principale mission de négocier et de mettre en place la nouvelle Cog 2014-2017. Il poursuit également la dynamique des réformes structurelles de modernisation de l'institution. Enfin, il est chargé d'améliorer la performance du recouvrement social et de créer les conditions d'un exercice optimal des métiers du recouvrement.

ÉDITO



→ Jean-Eudes Tesson

Président du conseil
d'administration de l'Acosse



→ Jean-Louis Rey

Directeur de l'Acosse



→ Pierre-Yves Chanu

Vice-président du conseil
d'administration de l'Acosse

Afin de toujours mieux répondre aux attentes de ses partenaires, l'Acosse a fait le choix de développer une offre de service dédiée. Son objectif est double : rationaliser le panel d'offres existant et améliorer en continu la qualité du service rendu. En 2012, nous avons poursuivi la structuration de cette offre. Au-delà, l'Agence centrale a su relever avec succès les défis d'un contexte économique et financier difficile. Ce contexte

**DE 2012 À 2013 :
UNE DYNAMIQUE
DE PROGRÈS
CONTINUE**

a mis en évidence, avec une particulière acuité, l'importance de notre action au service de la protection sociale et de ses acteurs. Tant en matière de production de données statistiques que d'accompagnement des entreprises, de contrôle et de gestion de trésorerie, l'Acosse a atteint, voire dépassé, les objectifs fixés. Nos progrès sont aujourd'hui reconnus. En 2013, l'amélioration de nos performances et de la qualité de notre offre de service demeure plus que jamais notre objectif.

RENDEZ-VOUS

SUITE DE LA PAGE 1

DES ENGAGEMENTS FORTS

La Cog, pour la période 2010-2013, est la quatrième du genre. « Elle s'avère très ambitieuse, tant dans son périmètre que dans ses objectifs, souligne Nathalie Guilhembet, Directrice de l'Audit et de la Stratégie à l'Acoss. Elle ne compte pas moins de 24 thématiques ».

Elles sont réparties en deux axes majeurs :

- garantir la performance du recouvrement social en mobilisant l'Agence centrale et le réseau des Urssaf au service des cotisants et des partenaires ;
- créer les conditions d'un exercice optimal des métiers du Recouvrement. Parmi les nombreux projets prévus, certains concernaient de façon directe les institutions partenaires de l'Acoss, à l'exemple du transfert au réseau des Urssaf du recouvrement des contributions du régime d'Assurance chômage (Trec) et de la réforme de l'Interlocuteur social unique (Isu). « Ces deux projets avaient le statut de chantiers prioritaires », signale Christine Lorenzo, responsable de la cellule Pilotage à la direction de l'Audit et de la Stratégie. De même, la Cog prévoyait le développement d'une offre de service aux partenaires institutionnels de l'Agence centrale, aussi performante que celle déjà mise en œuvre pour les cotisants.

UN TAUX D'AVANCEMENT DE 76 %

Fin 2012, ce projet d'offre de service aux partenaires enregistrait déjà des progrès notables. « Pour piloter cette offre de service, une cellule dédiée a été créée en 2010 au sein de l'Acoss, actuellement animée par Samuel Zapata, précise Christophe Franceschi, adjoint à la Directrice de l'Audit et de la Stratégie. Les procédures de conventionnement et de facturation aux partenaires ont été rationalisées. L'offre de trésorerie a également été enrichie. Les restitutions comptables et statistiques ont été étoffées. » En 2013, l'Acoss a engagé une refonte de l'enquête de satisfaction en direction de ses partenaires. « Et le projet de transfert au réseau des Urssaf des contributions d'Assurance chômage a été conduit avec succès. C'est une très belle réussite, ajoute Christine Lorenzo. La réforme de l'Isu, pour sa part, a enregistré des résultats satisfaisants. La production courante est aujourd'hui normalisée. »



Au-delà de ce champ partenarial direct, le bilan de la Cog révèle des avancées patentes dans tous les domaines : recouvrement, gestion de trésorerie, contrôle, maîtrise des risques, évolution de l'organisation du réseau avec la création des premières Urssaf régionales... « Fin 2012, le taux d'avancement sur l'ensemble de nos engagements conventionnels atteignait 76 %, précise Nathalie Guilhembet. Tous ces progrès bénéficient à nos partenaires. »

UNE LARGE ASSOCIATION DU RÉSEAU

L'Acoss prépare la Cog 2014-2017. Son élaboration associe toutes les directions de l'Acoss, ainsi que le réseau des Urssaf. « Nous élaborons des orientations stratégiques en lien avec les partenaires sociaux, indique Christophe Franceschi. En septembre, nous engagerons les négociations avec l'État. » À ce stade, conforter l'offre de service aux institutions partenaires et améliorer la qualité de service qui leur est rendu devraient figurer au nombre des axes du futur texte.

VERS DES ÉCHANGES 100 % DÉMATÉRIALISÉS



Proposer à chaque catégorie de cotisant des services en ligne qui lui permettent de remplir ses obligations est un des axes forts de la politique du réseau des Urssaf. « Dès 2000, il était possible de télédéclarer et télépayer via Internet, rappelle Jean-Marie Guerra, Directeur de la Réglementation, du Recouvrement et du Service. Au fil des ans, l'offre de services dématérialisés a été étendue et optimisée. Aujourd'hui, un cotisant peut non seulement réaliser ses déclarations et payer ses cotisations en ligne, mais aussi, d'un simple clic, consulter la situation de son compte,

obtenir des attestations dématérialisées de marché public et de vigilance, échanger avec son Urssaf ou encore effectuer des demandes de délais en cas de difficulté passagère. » L'enjeu : simplifier les formalités des cotisants, fiabiliser et sécuriser leurs démarches, mais aussi réduire les coûts de gestion. Autant d'atouts qui bénéficient, in fine, aux partenaires de l'Acoss. « Fin 2012, le taux de déclarations dématérialisées atteignait près de 89 % pour le régime général, et les paiements dématérialisés dépassaient 94 % en montants », indique Jean-Marie Guerra.

REPÈRES

LES ATOUS PARTAGÉS DE LA DSN

Les entreprises transmettent tout au long de l'année de nombreuses données, parfois identiques, à différents organismes de protection sociale. « *La Déclaration sociale nominative (DSN) vise à simplifier et à alléger les déclarations sociales des employeurs. Obligatoire à partir de 2016, elle intègrera une trentaine de déclarations sociales transmises en une seule fois et de façon dématérialisée* », explique Éric Le Bont, Directeur de projet DSN pour l'Acoss. Elle permettra la transmission de toutes les données aux différents organismes à partir d'un acte unique : l'établissement du bulletin de paie. « *L'Acoss a été choisie comme point de dépôt des DSN du régime général, qui arriveront sur une plate-forme de notre système d'information. Après contrôle, elles seront adressées aux organismes concernés. Être point de dépôt, c'est la certitude de garantir notre cœur de métier : avoir les déclarations et les paiements inhérents à temps* », précise Éric Le Bont. En plus des données agrégées, l'Acoss disposera pour la première fois de données individuelles sur un rythme mensuel. Ce changement est synonyme de progrès pour les activités de contrôle et de statistiques de l'Agence centrale, mais aussi pour la fiabilisation des données et la sécurisation juridique des cotisants.

LA DSN EN 3 POINTS

SIMPLE

Un fichier est généré de façon automatique en sortie du système de paie, puis transmis par les déclarants sur net-entreprises.fr ou msa.fr (régime agricole).

PROGRESSIVE

Le déploiement de la DSN a commencé en 2013 avec une augmentation graduelle du nombre d'entreprises, sur la base du volontariat, et de déclarations concernées jusqu'en 2016. Sont d'ores et déjà substituables à la DSN : la déclaration mensuelle de main-d'œuvre (DMMO), l'enquête mensuelle de mouvements de main-d'œuvre (Emmo), la déclaration de radiation des contrats collectifs, l'attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières et l'attestation employeur Pôle emploi.

CONCERTÉE

La mise en œuvre de la DSN s'opère en étroite partenariat avec les éditeurs de logiciels, les experts comptables et les entreprises.



TROIS QUESTIONS À ELISABETH HUMBERT-BOTTIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC MODERNISATION DES DÉCLARATIONS SOCIALES (GIP-MDS).

COMMENT DÉFINIR LE RÔLE DU GIP-MDS ?

Elisabeth Humbert-Bottin – Il a été créé en 2000 pour permettre, avec l'informatisation croissante des entreprises et l'essor d'Internet, une mutualisation de l'action des organismes de protection sociale. Il a déjà permis d'installer le site net-entreprises.fr qui, jusqu'ici, était le portail unique d'une superposition de déclarations dématérialisées. La DSN représente un véritable changement de paradigme, puisqu'elle exige une procédure partagée. Dans le cadre de ce projet, nous avons un rôle de maîtrise d'ouvrage opérationnel.

QUEL EST L'INTÉRÊT DE LA DSN POUR LES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE ?

E. H.-B. – La DSN réconcilie totalement les bases de cotisation et les bases de droit. La même ligne de salaire permettra de déduire l'une et l'autre, d'où une disparition des écarts possibles entre les deux et, avec elle, des fraudes aux cotisations et aux prestations sociales basées sur ces écarts. Par ailleurs, l'entreprise n'aura plus autant de logiques de fonctionnement à connaître

qu'il y a d'organismes de protection sociale, ce qui va renforcer la qualité des données déclaratives et contribuer à limiter le risque de retard. Enfin, il existera une identification unique, et partagée par tous les organismes, des entreprises comme des salariés.

À TERME, LES ORGANISMES DEVRAIENT DONC GAGNER DU TEMPS ?

E. H.-B. – La DSN va en effet renforcer l'automatisation d'un certain nombre de processus, consacrés auparavant à la saisie ou au contrôle de données. Ce faisant, elle représente une opportunité pour les organismes de redéployer leur action sur leur cœur de métier, par exemple l'accompagnement des chômeurs pour Pôle emploi.



RENDEZ-VOUS

RÉCOMPENSE

L'ACOSS, MEILLEUR ÉMETTEUR 2013

L'Acoss assure la trésorerie de la plupart des acteurs de la protection sociale en France, à commencer par les différentes branches du régime général de la Sécurité sociale. À ce titre, l'Agence centrale mobilise des emprunts avec, depuis plusieurs années, la volonté de diversifier leurs sources. Ainsi, la part de prêts en provenance de la Caisse des dépôts, hier partenaire exclusif, a peu à peu diminué. Aujourd'hui, l'essentiel (61 %) du financement est obtenu auprès de souscripteurs privés, par le recours aux marchés financiers. L'Acoss y procède à deux types d'émissions : des billets de trésorerie depuis 2006 et des « euros commercial papers » (ECP) depuis 2010 en lien étroit avec l'Agence France Trésor. C'est pour son programme d'ECP que l'Agence centrale s'est vu décerner le prix du meilleur Émetteur 2013, dans la catégorie SSA (supra-nationaux, souverains et agences) par l'association Capital Market Daily. Cette dernière regroupe près de 8 000 professionnels internationaux de la finance. « Par ce prix, ils ont récompensé l'investissement des équipes Acoss et de l'AFT, et les efforts de transparence vis-à-vis de la place



financière, ainsi que la fiabilité dans le pilotage et la gestion des émissions, explique Alain Gubian, directeur financier et directeur des Statistiques, des Études et de la Prévision à l'Acoss. À cette reconnaissance, s'en ajoutent deux autres. Les programmes d'émissions de l'Agence centrale bénéficient des notes les plus élevées des principales agences de notation Moody's, Standard & Poor's et Fitch. Fin 2012, l'Acoss a également obtenu le renouvellement pour trois ans de sa certification ISO 9001 pour son activité de gestion quotidienne de la trésorerie centrale. »

11,7
MILLIARDS
D'EUROS

D'EMPRUNTS MOBILISÉS
PAR L'ACOSS EN MOYENNE
SUR L'ANNÉE 2012,
AU TAUX MOYEN
D'ENVIRON 0,19 %.

8 %

DU FINANCEMENT
DE L'ACOSS
PROVENAIT DE LA CAISSE
DES DÉPÔTS EN 2012,
CONTRE 100 % EN 2005.

NOTRE ACTUALITÉ

PUBLICATIONS STATISTIQUES

L'Acoss publie chaque mois des statistiques nationales et locales. Sous forme de bilans, d'études, de notes de conjoncture ou encore de baromètres économiques, les données concernent les périmètres nationaux et locaux. Le panel des thématiques est large : salaires et emploi, déclaration unique d'embauche, particuliers employeurs, heures supplémentaires, trésorerie, encaissements, exonérations.

AGENDA



Le réseau des Urssaf sera présent en 2013 sur de nombreux salons.

**Congrès national
des Expert-comptables**
Dijon, du 2 au 4 octobre

Salon des micro-entreprises
Paris, du 1^{er} au 3 octobre

Forum des Associations
Paris, le 24 octobre

Salon des Maires
Paris, du 19 au 21 novembre

**Salon des services
à la personne**
Paris, du 5 au 7 décembre

Pour nous contacter : contact@acoss.fr

POUR EN SAVOIR PLUS :
Consultez notre site
www.acoss.fr